Envoyé en préfecture le 26/05/2021
Reçu en préfecture le 26/05/2021
Affiché le 26 mai 2021
ID : 083-218300507-20210518-2021_075-AR

République Française

Ville de Draguignan

N° 2021-075

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	39	39

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « PuR eSport Academy» DE DRAGUIGNAN

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 18 mai 2021

L'An deux mille vingt et un, le 18 mai à 14h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :
RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, PHILIPPE SCHRECK, FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :
GRÉGORY LOEW à RICHARD DEVILETTE, BRUNO SCRIVO à SYLVIANE NERVI SITA, ANNE-MARIE COLOMBANI à FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA à MICHEL PONTE, MARIE-CHRISTINE GUIOL à LISA CHAUVIN, RENÉ DIEZ à JEAN-BERNARD MIGLIOLI

ABSENT :

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 26 MAI 2021

Envoyé en préfecture le 26/05/2021
Reçu en préfecture le 26/05/2021
Affiché le 26 mai 2021
ID : 083-218300507-20210518-2021_075-AR

RAPPORTEUR : BERNARD BONNABEL

Au cours de l'adoption du budget principal de la Commune de l'exercice 2021 (budget primitif), le Conseil Municipal a fixé le montant des aides financières attribuées aux associations et clubs dracénois. L'association « PuR eSport Academy » de Draguignan n'y figurait pas car, compte tenu de son fort développement, son dossier était en cours de constitution.

En effet, cette association, composée initialement majoritairement de jeunes adultes, bénéficie de la très forte expansion du secteur du jeu vidéo, désormais considéré comme un sport à part entière, à tel point que la discipline sera présente aux Jeux Olympiques 2024.

Cette expansion a conduit l'association « PuR eSport Academy » à se développer, en accueillant des joueurs de toutes les générations, et notamment les plus jeunes. Le côté éducatif du jeu vidéo est ainsi accentué, par l'apport au sein de l'association de coachs mentaux, analystes et préparateurs physiques.

Forte de 183 adhérents, nombre en constante augmentation, l'objectif de l'association est de préparer les futurs joueurs, appelés à faire des compétitions de tout niveau, au sein de véritables équipes, mettant en exergue les notions de partage, de rencontre et de compétition saine et structurée. L'association participe à plusieurs tournois nationaux et internationaux, sous la bannière de Draguignan, et a acquis une certaine notoriété dans le milieu du jeu vidéo.

A terme, le développement d'un véritable écosystème, rayonnant sur tout le territoire, et incluant toute la chaine de développement du jeu vidéo (conception, scénario, design, formation, etc..) pourrait être envisagé. Des tournois virtuels, mais aussi en présence physique, pourront également être organisés à Draguignan.

Afin d'aider l'association « PuR eSport Academy» de Draguignan à financer ses actions, il est envisagé de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 500 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 500 € en faveur de l'association « PuR eSport Academy » de Draguignan afin de la soutenir au mieux dans l'organisation de ses actions ;
- dit que les crédits correspondants seront prélevés à l'article 6574 du budget principal de la Commune de l'exercice 2021.

Fait à Draguignan, le 18 mai 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Richard STRAMBIO
Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération